

Rapport de la Commission de la Fonction publique internationale

Le Conseil exécutif

1. PREND NOTE du vingt-neuvième rapport annuel de la Commission de la Fonction publique internationale ;¹
2. CONFIRME, conformément à l'article 12.2 du Statut du Personnel, la décision du Directeur général de prolonger la période d'essai concernant le congé de paternité jusqu'en janvier 2005.

Dixième séance, 23 janvier 2004
EB113/SR/10

= = =

¹ Document EB113/19.